

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- La facture du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- Le radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prene en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-826264

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10126

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DADDOUN

HANAA

Date de naissance :

27/01/72

Adresse :

7 rue Mallaline. Vol fleur CASA

Tél. : 0661 26 6619

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

MOTEUR Kamal GUÉSSOUS
Spécialiste : Neuro - oreille - Face
Maladie et Chirurgie : Neuro - oreille - Face
Anesthésie : Médecin Hop Militair Med V
Anesthésie Médecin Hop 20 ans
Anesthésie Médecin Hop Casablanca
Casablanca
Tél : 0521 23 01 02
Fax : 0521 23 01 02

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age:

Enfant

Nature de la maladie :

ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/11/24	Os	-	300 DHT	INP : 09/10/686419
22/11/24	K10	-	200 DHT	Signature du Médecin Assistant chirurgien - Urologue - Urologue - Pédiatrie - Pédiatrie Militaire - Militaire - 20 ans

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA CROIX D'OR N. DADOU 129, rue Abou Ishaq Al Mereuni (Mériti) CASABLANCA Tel.: 0522 25 05 77	24.01.2024	# 938,30

~~ANALYSES - RADIOGRAPHIES~~

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>										
				<input type="text"/> COEFFICIENT DES TRAVAUX										
				<input type="text"/> MONTANTS DES SOINS										
				<input type="text"/> DEBUT D'EXECUTION										
				<input type="text"/> FIN D'EXECUTION										
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			<input type="text"/> COEFFICIENT DES TRAVAUX										
	<table border="1"> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><hr/></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>			25533412	21433552	00000000	00000000	<hr/>		00000000	00000000	35533411	11433553	<input type="text"/> MONTANTS DES SOINS
25533412	21433552													
00000000	00000000													
<hr/>														
00000000	00000000													
35533411	11433553													
				<input type="text"/> DATE DU DEVIS										
				<input type="text"/> DATE DE L'EXECUTION										

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT | EXÉCUTION

Docteur Kamal GUESSOUS

Spécialiste

Maladie et chirurgie

Nez - Gorge - Oreille - Face

Endoscopie ORL

Ancien Médecin Hôp. Militaire Med. V.

Ancien Médecin Hôp. 20 Août

Note D'honoraires

Casablanca le : 22/01/2024

Mme / Mle / Mr / Enf : DA'Doun Hanaa

Honoraire de :

- Consultation : 300 DH
- Audiometrie :
 - Impedancemetrie :
 - Nasofibroscopie :
- Lavage des oreilles : 200 DH
- Aerosolotherapie :
 - Endoscopie :
 - Cauterisation :
 - Micro aspiration :
 - Autres :

TOTAL : Cinq Cent DH

SIGNATURE : Docteur Kamal GUESSOUS

Spécialiste

Maladie et Chirurgie : Nez - Gorge - Oreille - Face
Ancien Médecin Hôp. Militaire Med. V.
Ancien Médecin Hôp. 20 Août

11, Bd. Zekkoumi Résidence Tafayat Casablanca

Tél : 0522.29.79.37 065.22.29.79.39

Docteur Kamal GUESSOUS

Spécialiste

Maladie et chirurgie

Nez - Gorge - Oreille - Face

Endoscopie ORL

Ancien Médecin Hôp. Militaire Med. V.

Ancien Médecin Hôp. 20 Août



O R L

**PHARMACIE DE LA CROIX D'OR
N'DADOUN**
133, rue Ismaïl Isbak Al Merouni (Maârif)
CASABLANCA - Tel.: 0522 25 05 77

Casab

نق
مس

PPV

LOT

73,40

PPV

LOT

73,40

PER

PPV

LOT

73,40

PPV

LOT

73,40

PER

PPV

LOT

73,40

PER

Dadoun

478,40

102,60

S.V.

Docteur Kamal GUESSOUS
Spécialiste
Maladie et Chirurgie - Nez - Gorge - Oreille - Face
Ancien Médecin Hôp. Militaire Med. V.
Ancien Médecin Hôp. 20 Août
11, Bd. Zerkouni - Casablanca - Tel.: 0522 29 37 / 0522 29 39
Tél.: 0522 29 37 / 0522 29 39

357,30

S.V.

(119,10 x 3)

Locatol

1 CPTI

311

2 M 15

381,00

73,40

938,30

N° de lot:

Date d'expiration:

PPV:

119,10

Docteur Kamal GUESSOUS

Spécialiste

Maladie et Chirurgie - Nez - Gorge - Oreille - Face
Ancien Médecin Hôp. Militaire Med. V.
Ancien Médecin Hôp. 20 Août
11, Bd. Zerkouni - Casablanca

119,10

N° de lot:

Date d'expiration:

PPV:

N° de lot:

Date d'expiration:

PPV:

119,10

05 22 29 79 37 / 05 22 29 79 39

للهاتف : 05 22 29 79 37 / 05 22 29 79 39

شارع الزرقطوني - إقامة طرقايا - الدار البيضاء
11, Bd. Zerkouni - Résidence Tarfaya - Casablanca - Tél : 05 22 29 79 37 / 05 22 29 79